

Manuel d'utilisation & guide pratique



Location
de vélo
électrique

Location à la semaine ou au mois (1€/jour), réservée aux habitants de la Communauté d'agglomération.

Renseignements :
TUDIP et **MSAP**
de Craponne
04 71 02 60 11 - 04 71 03 31 40



*Avec
Vélo-en-Velay,
où je veux,
je vais !*

Comment louer un vélo ?

1 Je m'inscris en ligne sur le portail citoyen : <http://collectivites.acheteza.com>

2 Je me rends dans le point de location choisi à l'horaire déterminé en ligne (boutique TUDIP du Puy-en-Velay ou la Maison de service au public de Craponne-sur-Arzon) aux horaires d'ouvertures **muni d'un chèque de caution de 600 €**.

3 Je signe le **contrat de location et les CGAU**.

4 Avant de partir avec les clés de la consigne et du vélo, l'usager et la collectivité **vérifient ensemble l'état du vélo** en remplissant et signant une fiche d'état contradictoire.

5 Je règle la selle à ma taille.

6 J'allume le vélo en appuyant sur le bouton START  (situé à gauche sur le guidon).

7 Je choisis l'assistance du vélo électrique (Eco, Eco+, Normal, Sport...) en appuyant sur les flèches à gauche du guidon . Il est recommandé de passer les vitesses avant d'augmenter le niveau d'assistance afin d'optimiser l'autonomie de la batterie. Utilisez la vitesse 9 pour les descentes et le plat, et la vitesse 1 pour les côtes. Si le niveau d'assistance n'est pas suffisant passez au niveau supérieur.

Ne pas oublier

Pour chacun de mes arrêts (centre-ville, domicile...) je dois suivre les étapes suivantes :



1 À l'aide de l'antivol fourni j'attache mon vélo **au niveau d'une des roues et du cadre** à un mobilier urbain (poteaux fixes, barrières, garages à vélo...).



2 À l'aide de la clef, je **détache** de son socle, la **batterie** (2,5kg) que j'emmène avec moi par sécurité.

3 Si besoin, je fais recharger ma batterie **à l'aide du câble fourni** avec le vélo (sur secteur 220 V).

Les bonnes pratiques

Assurez-vous d'avoir en votre possession :

- ✓ Le contrat de location.
- ✓ Les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (CGAU).
- ✓ La fiche d'état contradictoire du vélo et de ses accessoires à leur départ.
- ✓ Le guide des bonnes pratiques et d'utilisation du vélo.

Vérifier régulièrement :

- ✓ L'état des piles de l'éclairage.
- ✓ Le niveau de batterie.
- ✓ Le gonflage des pneus.

Sécurité et entretien

Rouler prudemment :

- ✓ Adaptez la distance de freinage au temps qu'il fait.
- ✓ Portez un casque homologué et des vêtements adaptés à la pratique du vélo ainsi qu'un gilet jaune.
- ✓ Respectez les feux et ne roulez pas sur les trottoirs.

Entretien du vélo :

- ✓ Si le vélo a besoin d'être nettoyé, utilisez de l'eau en évitant les parties électroniques (moteur, console, batterie) ou utilisez un chiffon sec.
- ✓ Il est formellement interdit d'utiliser un jet à haute-pression.
- ✓ En cas d'inutilisation prolongée du vélo, chargez la batterie au 3/4 et stockez-la dans un endroit la protégeant de températures basses ou hautes.
- ✓ Attention : Tout usager rendant un vélo non nettoyé devra s'acquitter de la somme de 10 €.



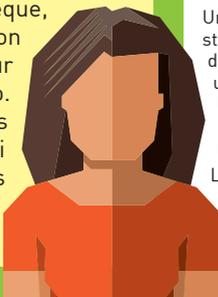
Mes obligations

- ✓ Respecter le **Code de la route**.
- ✓ Attacher **une des roues et le cadre du vélo avec l'antivol fourni à un support fixe** quelle que soit la durée de votre arrêt.
- ✓ Mettre le vélo **en sécurité** pendant la nuit.
- ✓ Entreposer le vélo dans **un local sécurisé** sur son lieu de résidence.
- ✓ **Enlever la batterie à chaque période d'inutilisation**, qu'elles soient de courtes ou de longues durées.
- ✓ Ne stationner que le vélo dans **la consigne octroyée**.
- ✓ **Respecter la charge autorisée** sur le porte-bagage (25 kg) et le panier (7 kg).
- ✓ **Ne pas faire tomber la batterie du vélo** : si elle se fissure et que les éléments internes sont visibles plongez-la immédiatement dans l'eau car une fois fissurée cette dernière est hautement inflammable !

Les interdictions

- ✗ Céder son vélo.
- ✗ Sous-louer le vélo.
- ✗ L'utiliser d'une façon inappropriée.
- ✗ Tenter de monter ou démonter toute partie du vélo et de ses accessoires (notamment de la batterie et le panier).
- ✗ Laisser la batterie vide ou au gel.

Prenez soin du vélo mis à disposition, sinon vous devrez vous acquitter des montants prévus dans les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (CGAU), par chèque, pour toutes réparations en raison d'une usure anormale ou pour tout élément manquant du vélo. En revanche, les réparations dues au titre de l'usure normale ainsi que les entretiens annuels des vélos sont pris en charge par la Communauté d'agglomération.



Sinistres et vols

- ✓ **En cas de sinistre ou de dégradations du vélo ou de ses accessoires : contactez sans délai les agents de la Communauté d'agglomération.**
- ✓ **En cas de vol :**
 - Sans délai, allez porter plainte auprès des forces de l'ordre en précisant que vous n'êtes pas propriétaire du vélo mais qu'il vous a été prêté dans le cadre d'un service de location organisé par la Communauté d'agglomération.
 - Donnez les références du vélo figurant sur votre contrat de location (numéro du vélo et le Bicycode).
 - Contactez le point de location dans lequel vous vous êtes rendus pour leur communiquer les pièces fournies par les forces de Police.
 - Vous acquitterez alors la somme de 100€.



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CRÉATION VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER



Bon à savoir



Pensez à nous communiquer tout changement relatif à votre situation tels qu'un changement relatif à vos coordonnées bancaires (pour le chèque de caution) ou votre adresse.

En cas d'impossibilité d'utiliser le vélo pendant la période de location en raison d'un dysfonctionnement ou pour n'importe quel autre motif, l'incapacité d'utiliser le vélo n'ouvre droit à aucun remboursement.

Un autre vélo pourra vous être fourni sous réserve des stocks disponibles et à condition que l'impossibilité d'utiliser le vélo ne soit pas due à un usage anormal, une usure anormale ou à une faute de la part de l'utilisateur. Les agents de la Communauté d'agglomération sont les seuls aptes à juger de l'opportunité de fournir un vélo de remplacement.

La Communauté d'agglomération se réserve le droit de résilier le contrat de location en cas de non respect par l'utilisateur des CGAU signées lors de la souscription au contrat, cela sans ouvrir droit à remboursement.



2 lieux de location

8

vélos

Boutique TUDIP au Puy-en-Velay

Pôle intermodal - Avenue Charles Dupuy
43000 Le Puy-en-Velay - 04 71 02 60 11

Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

4

vélos

Maison de service au public de Craponne

Place de la Gare - 43500 Craponne-sur-Arzon - 04 71 03 31 40
Horaires d'ouverture au public : Lundi de 8h30 à 12h30

Mardi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h - Mercredi de 8h30 à 12h30
Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h - Vendredi de 8h30 à 12h30.

Modalités d'inscription

Le service de location de vélo à assistance électrique s'adresse à **tous les résidents de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.**

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de ce service, rendez vous sur le site de la Communauté d'agglomération pour savoir si votre commune en fait partie : **www.agglo-lepuyenvelay.fr**

Le service propose de la location à **la semaine (7 €) ou au mois (30 €).**

L'abonnement peut également être **pris en charge à 50% par votre employeur** si vous l'utilisez pour des trajets de votre lieu de résidence à votre lieu de travail.

Pour souscrire, il suffit de vous rendre sur **<http://collectivites.acheteza.com>**, créer un compte si vous n'en disposez pas et fournir en ligne : une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une attestation de responsabilité civile à demander auprès de votre assureur. Une fois votre compte validé, connectez-vous pour avoir accès au service de location. **Le paiement se fait en ligne par carte bleue.**

Une fois votre inscription et le paiement faits, munissez-vous d'un chèque de 600€ pour la caution puis **rendez-vous dans le point de location choisi**, soit à la boutique TUDIP du Pôle intermodal soit à la MSAP de Craponne.

Avec Vélo-en-Velay, où je veux, je vais !